

cette question sans avoir les documents. Je désire dire ceci. Je suppose que ces documents servent aux intentions politiques de l'honorable ministre, mais j'espère que le premier ministre admettra que ce n'est pas la véritable manière de répondre aux assertions et accusations faites devant le parlement, qu'il ne répondrait pas alors, mais qu'il donnerait instruction à ses officiers, si c'est ce qui a été fait, ou que, après la session il préparerait lui-même un pamphlet de certains documents choisis et qu'il le répandrait dans le pays en disant : " Voyez combien sont fausses les accusations portées contre nous par les membres de l'opposition." Je crois que le premier ministre ne soutiendra pas que c'est là une belle méthode de procédure parlementaire. C'est devant le parlement que ces choses doivent être dites, et c'est ici que doivent se faire les réponses, et dans le cas actuel on n'a pas donné de réponse. Mais la Chambre se rappellera que lorsque je dis cela je n'ai pas voulu parler d'accusation contre l'honorable premier ministre, parce qu'il était très malade dans le temps; mais il me semble qu'après être revenu à la santé assez pour pouvoir dire en Chambre qu'il avait certaines preuves suffisantes pour réfuter ces accusations, il me semble qu'alors il eût dû nous soumettre ces preuves. Dans tous les cas nous devrions avoir devant nous la preuve qui nous a été promise par le premier ministre, avant de commencer cette discussion ce soir.

Je ne tenterai pas de critiquer tous les discours des autres honorables députés. Un autre monsieur fit un discours dans lequel il analysa ce pamphlet et donna sa version. Je n'ai aucun doute que s'il était en Chambre il se lèverait pour soutenir ce qu'il a dit à cette époque. Mais je dirai carrément que je ne permettrai pas au premier ministre, ou aucun autre membre de la Chambre de jeter du doute sur l'exactitude de ce que j'ai dit sans avoir l'occasion de soutenir mes assertions, ou m'excuser si je constatais que je n'avais pas raison. Je ne suis pas dans cette dernière disposition; je n'ai pas constaté que mes assertions étaient incorrectes. Je soutiens que ce qui est dit dans ce pamphlet relativement à mes déclarations—et la seule question traitée est la question de la farine—est incorrect. Ce pamphlet a la devise suivante : " Chaque atteinie à la vérité indique quelque intention criminelle dont on doit rougir." Puis on prend un extrait de mon discours pour y appliquer cette devise. Je ne veux pas rester sous le coup de cette accusation. Lorsque je fis mes commentaires sur le ministère des Sauvages, je tenais compte du fait que ce ministère est difficile à administrer, que l'on a affaire à une classe d'individus difficiles à conduire, et je n'ai jamais eu le désir de critiquer le ministère sur ces questions. J'ai appelé l'attention du gouvernement sur le fait qu'il me semblait que, dans certains cas, nos fonctionnaires dans le Nord-Ouest négligeaient leurs devoirs au détriment de cette classe de pauvres ignorants, mettant aussi en danger la paix publique, et c'était dans le but de conserver au Canada la bonne réputation qu'il s'était acquise dans sa manière de traiter les hommes de couleur que j'ai parlé sur ces questions. Je signalais que certains fonctionnaires s'étaient rendus coupables de négligence, d'où il était résulté la misère, et dans certains cas la mort; et je fis ces déclarations en appuyant sur les déclarations du ministère. Si le premier ministre veut lire le discours que je fis à cette époque, il pourra voir que je rendis témoignage aux bons sentiments dont fit preuve le sous-chef de ce ministère. Mon accusation ne portait pas sur les fonctionnaires d'ici, mais sur ceux employés dans le Nord-Ouest, dont on devrait examiner la conduite, et remplacer si les accusations étaient fondées. Mais je vois que mes remarques ne furent pas reçues avec l'esprit dans lequel je les fis, et des efforts furent faits pour prouver que j'avais cité le rapport à tort. Ils disent :

QUESTION DE LA FARINE.

Ayant parlé du discours de M. Cameron il convient de considérer celui de M. Paterson de Brant, relativement à la farine délivrée aux

M. PATERSON (Brant)

Sauvages en 1883. Il s'appuyait sur un rapport fait par le docteur Girard :—

Depuis le 27 septembre il y a eu au delà de 20 décès sur cette réserve, la plupart pour les mêmes raisons, érysipèle, dyspepsie, etc. Sur toutes les réserves à l'exception de celle des Stonies, j'ai trouvé que les maisons des Sauvages étaient trop près l'une de l'autre, et à la première occasion je leur conseillerai de laisser entre chacune un espace d'environ 100 pieds. Le bœuf distribué est de la première qualité, mais la farine est très pauvre. L'instructeur me dit que la pâte bien que préparée avec la levure de houblon, faisait un très mauvais pain. La quantité maintenant en main durera jusqu'au mois de mai ou juin prochain. Je les plains.

Sur cela M. Paterson conclut que le gouvernement a fourni aux Sauvages une nourriture qui a causé la maladie, et la mort.

On remarquera qu'il y a quelque divergence entre M. Paterson et M. Cameron. Ce dernier dit que les Sauvages ne peuvent obtenir du bœuf, et sont forcés de se nourrir de porc. Le bœuf, dit le témoin de M. Paterson, est de première qualité, la farine est mauvaise.

La farine, dit M. Paterson, a répandu la maladie et la mort parmi les Sauvages des territoires du Nord-Ouest.

Or, vous voyez jusqu'à quel point ceci est manifestement injuste. Le député de Huron parlait probablement de choses entièrement différentes de ce dont je parlais, moi-même. Je n'étais pas obligé de faire accorder l'exposé que j'ai fait au sujet du traité n° 7 avec l'exposé de l'honorable député de Huron sur le traité n° 4. Cependant, d'après ce pamphlet, qui est censé donner des renseignements complets, nous sommes placés sur le même pied que si nous parlions de la même bande de Sauvages, si nous nous occupions du même sujet. Je m'occupe du rapport relatif aux Sauvages compris dans le traité n° 7. L'auteur de ce pamphlet ne fait pas un exposé complet, bien qu'il est eu accès à ce rapport, qui se trouvait dans le discours que j'ai prononcé dans la Chambre. J'ai donné tout le texte du rapport, et je n'ai pas basé mon accusation sur la lettre du Dr Girard. Je n'ai pas basé mon accusation seulement sur ce témoignage. J'ai donné un autre témoignage, qui est rapporté dans les *Débats*. En référant à ce rapport, le premier ministre trouvera que l'exposé que j'ai fait est justifié, non seulement par ce que dit le Dr Girard, qui est seul cité dans cet exposé, mais encore par un autre témoignage. J'ai cité l'exposé du député ministre pour démontrer qu'il en était ainsi. Voici le mémoire que le député ministre a adressé au premier ministre au sujet de cette farine.

Département des affaires des Sauvages.—A l'égard du rapport du Dr Girard, médecin des Sauvages, compris dans le traité No 7 des territoires du Nord-Ouest, ce dernier déclare dans ce rapport, que d'après lui la maladie qui a sévi parmi ces Sauvages l'année dernière, maladie qui a eu plusieurs suites fatales, peut être attribuée à la qualité de la farine, et le soussigné demande la permission de faire rapport.

Il fait alors rapport qu'il a soumis des échantillons à des experts, qui ont condamné la farine comme malsaine. Voilà ce que le député ministre a écrit, et, comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé dans cette occasion, il y a un autre rapport du Dr Girard, qui est encore plus explicite. J'ai aussi mentionné le fait que le député-surintendant général est allé parmi les Sauvages, et qu'il a aussi attribué les maladies et les décès parmi ces derniers à la mauvaise qualité de la farine. Dans la dernière partie de son rapport, après avoir exposé au premier ministre les mesures qui avaient été prises pour recouvrer le montant d'argent obtenu illégalement par les fournisseurs de cette farine, le député-surintendant général ajoute les remarques suivantes, qui lui font honneur :

Mais les maux que ces pauvres Sauvages ont endurés, en contractant des maladies par l'usage de mauvaise farine, et le nombre de décès arrivés parmi eux, sont bien au-dessus de toutes les considérations d'argent puisqu'ils sont irrémédiables. Ils peuvent seulement être déplorés par le département, qui a été insciemment l'auteur de ces souffrances et de ces mortalités.

Le monsieur, qui a fait ce pamphlet, dit que c'est moi, qui ai formulé cette accusation contre la mauvaise qualité de la farine, que c'est moi qui ai dit que cette farine était la cause de ces décès, bien que je n'eusse jamais vu cette farine, et que je n'eusse lu que le rapport officiel. Il ajoute que les Sauvages sont morts de maladies, qui n'ont pas été causées par la mauvaise farine, mais par leur habitude de